



COMMUNIQUÉ

Renouvellement du Comité Directeur de la Ligue Grand Est du Sport Automobile

Le jeudi 10 septembre 2020, l'Assemblée Générale de la Ligue Grand Est du Sport Automobile se réunira afin de procéder à l'élection d'un nouveau Comité Directeur pour la durée du mandat 2020-2024.

Il est rappelé que le Comité Directeur est élu au scrutin de liste.

Toute liste devra être expédiée, cachet de la poste faisant foi, au siège de la Ligue par lettre recommandée avec avis de réception au moins 15 jours avant la date des élections. Chaque liste déposée devra respecter les conditions et modalités fixées par les statuts de la Ligue Grand Est (article 11, extrait joint).



LIGUE GRAND EST SPORT AUTOMOBILE

www.ligue-sportauto-grandest.com - e-mail : ligue03@wanadoo.fr



Article 11

11.1 La Ligue Grand Est du Sport Automobile est administré par un Comité Directeur de **34** membres (35 maximum) qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale du Comité Régional du Sport Automobile.

La Ligue Grand Est du Sport Automobile reconnaît l'égalité d'accès des hommes comme des femmes aux instances dirigeantes. En conséquence, la représentation des femmes est assurée par l'obligation de leur attribuer un nombre de siège au Comité Directeur reflétant la composition de l'Assemblée Générale. En l'absence de candidature féminine, le ou les postes seront laissés vacants et complétés à la première occasion.

11.2 Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret de liste par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles. Le mandat du Comité Directeur expire le 31 mars qui suit les derniers Jeux Olympiques d'été ou dès l'élection d'un nouveau Comité Directeur.

Seules peuvent être candidates les personnes titulaires d'une licence de la FFSA de 18 ans révolus au jour du scrutin, titulaires l'année précédente d'une licence de la FFSA délivrée par une association sportive dudit de **la Ligue Grand Est du Sport Automobile**, à jour de leurs cotisations :

Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

1° les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;

2° les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

3° les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.

Tout membre du Comité Directeur faisant l'objet de l'une de ces condamnations ou sanction sera considéré comme démissionnaire d'office.

11.3 Déclaration des candidatures

La déclaration des candidatures au Comité Directeur résulte de l'envoi sous pli recommandé ou du dépôt d'une liste au siège de **la Ligue Grand Est du Sport Automobile** au moins huit jours avant la date des élections. En cas de dépôt, cette liste est enregistrée par le secrétariat du Comité qui délivrera un récépissé.

Cette liste devra comporter :

- au minimum 16 noms (nombre égal à la moitié des postes à pourvoir du Comité Directeur arrondi à l'entier supérieur)
- au maximum le nombre des membres visé à l'article 11.1 des présents statuts.

Cette liste doit être composée de manière à respecter la proportion entre les femmes et les hommes parmi les licenciés éligibles du Comité Régional.

Chaque liste indique expressément :

- le nom et prénom du candidat au poste de Président
- le nom et prénom du candidat au poste de délégué aux Assemblées Générales FFSA
- le nom et prénom de chaque candidat
- le numéro de licence de chaque candidat
- la signature de chaque candidat

Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes sous peine d'irrecevabilité de ladite candidature sur les listes concernées.

11.4 Déroulement du scrutin et résultat

Le scrutin se déroule sur un tour. Tout nom rayé ou ajouté sur un bulletin de vote entraînera automatiquement l'annulation de ce bulletin de vote.

Est élue la liste qui a recueilli la majorité des suffrages exprimés.